

CNDS 2012

Réunion d'information des comités départementaux sportifs

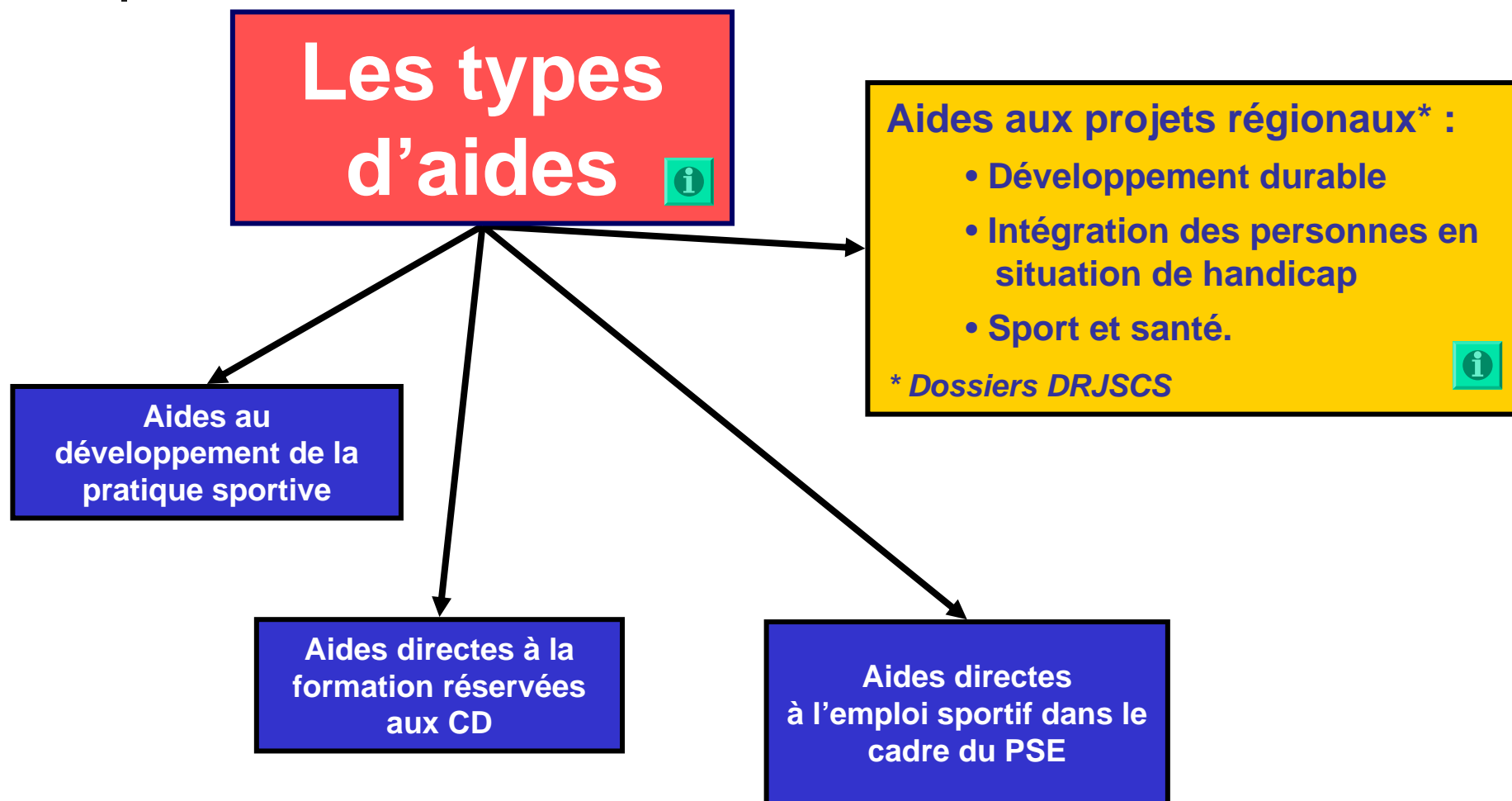
4 février 2012 – Maison départementale des sports du Finistère



ORDRE DU JOUR



- **Priorités du CNDS pour l'année 2012**
- **Echanges**
- **Actualités :**
 - ✓ **Service civique**
 - ✓ **Emploi et contrats aidés**
 - ✓ **Handiguide**
 - ✓ **Plaquette Sports de Nature**
 - ✓ **Formations sportives**



Actions éligibles : part territoriale - Instruction par la DDCS Quimper

Intitulé	Objectif de l'action	Bénéficiaires potentiels	Pièces à fournir
Aide à l'emploi	Création d'un nouveau poste	Toute association sportive agréée ayant signé une convention pluriannuelle PSE.	Fiche action 3-1 ;3-2
	Soutien à un emploi en cours		Fiche action 3-1 ;3-2
	Fonctionnement des CRIB/CDOS	Association support d'un CRIB ou comité ayant une action en faveur des associations sportives	Fiche action 3-1 ;3-2
Aide à la formation	Programmes de formation des comités départementaux	Comité départementaux	Fiche action 3-1 ;3-2 le programme de formation
	Opération « 1 000 jeunes dirigeants »	CDOS	Fiche action 3-1 ;3-2 Programme de la formation comprenant la liste des stagiaires
Développement de la pratique sportive	Stages sportifs	Toute association sportive agréée.	Fiche action 3-1 ;3-2 Programme des stages de l'année
	Accès au club		Fiche action 3-1 ;3-2
	Ecole de sport		
	Acquisition de petit matériel		
	Organisation de compétition		
	Promotion du sport		
	Rencontre internationale		
Aide au transport des sélections départementales de jeunes	Comités	Fiche action 3-1 ;3-2	
Lutte contre la violence, les incivilités et les discriminations	Aides aux actions d'information, de communication et de sensibilisation des différents publics.	Toute association sportive agréée.	Fiche action 3-1 ;3-2
	Aides dans le cadre de la formation des juges, des arbitres, des éducateurs et des dirigeants.	Comités	Fiche action 3-1 ;3-2

Actions éligibles : part territoriale - Instruction par la DDCS Quimper (suite)

Intitulé	Objectif de l'action	Bénéficiaires potentiels	Pièces à fournir
Adaptation de l'offre sportive aux besoins de la population	Projet développant l'intégration des personnes en situation de handicap.	Toute association sportive agréée.	Fiche action 3-1 3-2 + projet associatif ou de développement
	Projet développant l'intégration des jeunes filles et des femmes.		
	Projet favorisant l'accès des femmes aux responsabilités.		
	Projet développant l'intégration des habitants des quartiers prioritaires.		
	Projet développant la structuration des associations sportives et l'animation dans les zones rurales	Comités départementaux	
Programmes spécifiques	Promotion de la santé, protection des pratiquants. PSC1	Toute association sportive agréée	Fiche action 3-1 3-2 + projet associatif ou de développement
	Prévention du dopage.		
	Lutte contre le harcèlement et les violences sexuelles.		

APPELS A PROJETS REGIONAUX 2012

1. « SPORT ET DEVELOPPEMENT DURABLE »

OBJECTIF	Valoriser les actions exemplaires ou innovantes conduites par les associations sportives en matière de développement durable
ENVELOPPE REGIONALE	40 000 €
BENEFICIAIRES	Clubs et comités

2. « SPORT ET HANDICAPS »

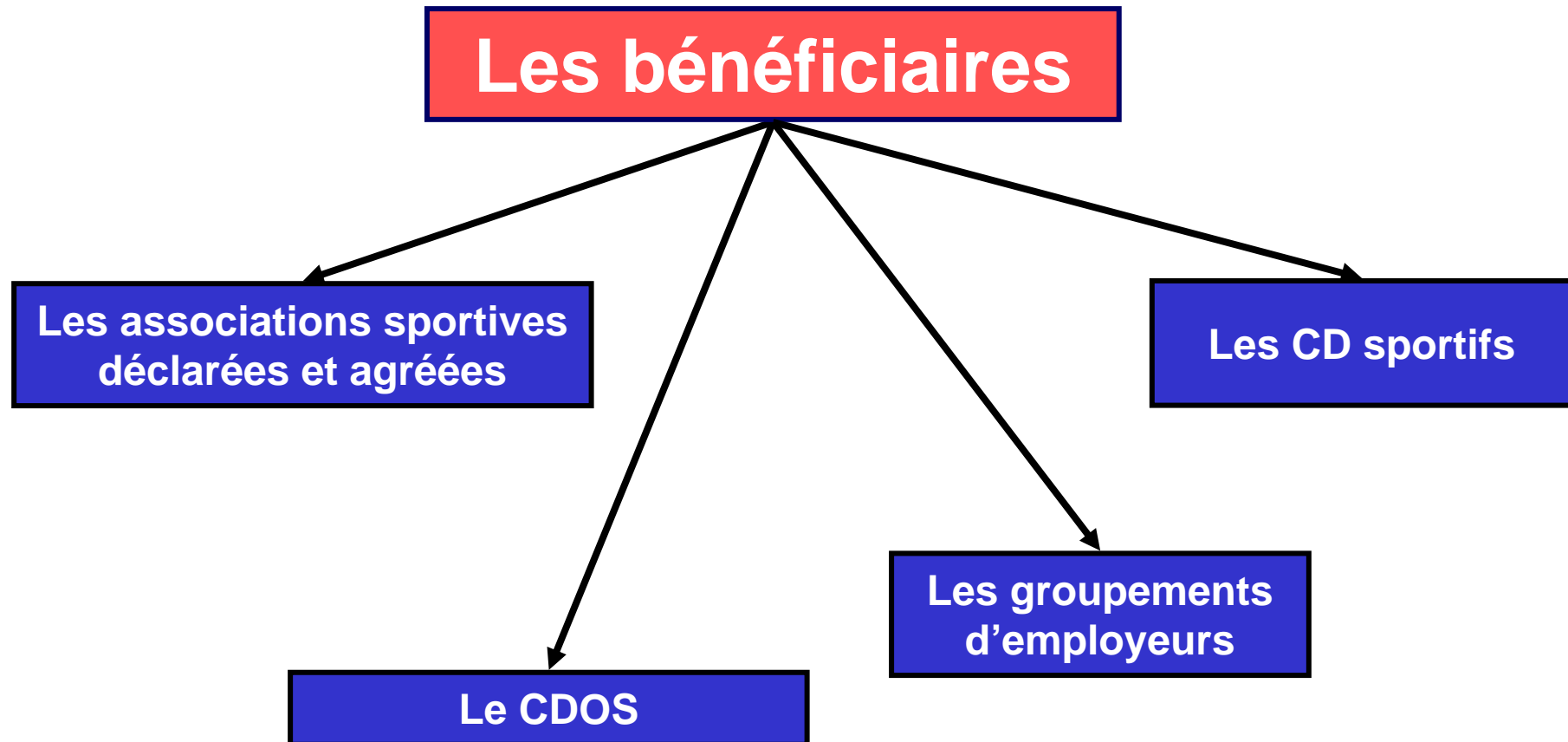
OBJECTIF	Améliorer l'accueil et l'intégration des personnes handicapées dans toutes les associations sportives
ENVELOPPE REGIONALE	80 000 €
BENEFICIAIRES	Clubs et comités

3. « SPORT ET SANTE »

OBJECTIF	Appel à projets réalisé dans le cadre de l'opération nationale « <i>Sentez vous sport 2012</i> » organisée dans la semaine du 17 au 23 / 09/ 2012
ENVELOPPE REGIONALE	50 000 €
BENEFICIAIRES	Clubs et comités

**Informations disponibles sur le site de la DRJSCS le 5 mars prochain.
Dossiers à retourner à la DRJSCS pour le 6 avril.**

PRIORITES DU CNDS 2012



**Accompagnement éducatif:
accès à la pratique sportive pour les collégiens**

Subventions de fonctionnement

Financement des associations sportives, scolaires ou non, intervenant dans le cadre de l'accompagnement éducatif mis en place dans les collèges.

Subventions d'équipement

Aide à la création, la rénovation ou l'aménagement d'équipements sportifs de proximité permettant le développement des activités sportives des collégiens ou des habitants des quartiers en difficulté.

Attribution par le délégué régional et la commission territoriale CNDS

Évolution des demandes de subvention



**Directives du CNDS
pour la mise en œuvre de la part territoriale**



Le projet associatif sportif ou le plan de développement du club devra être joint au dossier de demande de subvention

(pièce complémentaire du dossier CERFA).

L'ENVELOPPE REGIONALE



	CNDS 2011 en euros	CNDS 2012 en euros
Total CNDS	6 080 001	6 097 300
Projet territorial	881 500	986 800
Part régionale	1 110 211	1 110 000
Part départementale (78,70%)	4 052 787	4 000 500

L'ENVELOPPE REGIONALE

Répartition des crédits du projet territorial



	CNDS 2011 en euros	CNDS 2012 en euros
Observatoire des pratiques sportives (CROS)	20 000	20 000
Aide aux structures d'accès au PES (CLE, SSU, CEFC)	352 000	339 000
Aide au fonctionnement des ETR	370 000	371 000
Appel à projet « développement durable » (CROS + projets clubs)	27 000 + 13 000	27 000 + 30 000
Appel à projet « handicap »	20 000 + 20 000	20 000 + 60 000
Appel à projet « Sport et santé »	8 000	50 000
Manifestations sportives exceptionnelles niveau national juniors, seniors (hors vétérans)	20 500	0
Formations de dirigeants + jeunes dirigeants (CROS-CDOS)	25 000	25 000 + 38 800
Fonctionnement de la commission territoriale	6 000	6 000
Projet territorial	881 500	986 800

4 février 2012

Réunion des comités départementaux du Finistère

CNDS 2011: 1.191.727 €

**CNDS 2012 : 1 166 146 €
(- 25 581 €)**

L'expérimentation sur les modalités de répartition



■ Le contexte:

- instauration d'un seuil plancher de subvention;
- incitation à travailler avec les têtes de réseau.

■ Nouvelles orientations:

- répartition des crédits du CNDS en établissant une enveloppe par discipline
- composition de l'enveloppe:
 - plan de développement du CD
 - + aide aux petits clubs
 - + dossier des clubs prioritaires.

REPARTITION DE L'ENVELOPPE FINISTERIENNE



	2011	2012
Enveloppe CNDS Finistère	1.191.727	1.166.146 €
Plan Sport Emploi	271 666 € (22,80%)	262 110 € (22,47%)
Enveloppe à répartir par discipline	910.061 €	904 036 €



Instruction des dossiers



- Dossier **CERFA**, **projet associatif** et **fiche complémentaire** téléchargeables sur le site internet de la DDCS
- Les subventions de fonctionnement inférieures à 750 € ne pourront plus être transmises pour paiement au CNDS.



LES FICHES ACTIONS



Le nombre d'actions présentées est limité

à 2 pour les associations

à 4 pour les Comités Départementaux.

Une fiche « description de l'action » doit être fournie pour chacune des actions présentées (Plan Sport Emploi compris).



Les pièces à joindre

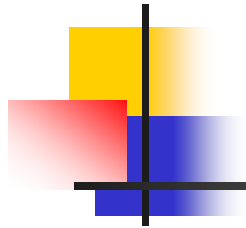


- Les derniers comptes annuels approuvés en Assemblée Générale.
- Le rapport d'activité de l'association ou compte rendu de l'AG.
- Le projet associatif.
- Le compte rendu financier des actions précédemment subventionnées (fiches 6.1 et 6.2 du dossier CERFA).
- Un RIB (ou RIP) original si première demande ou changement de situation.
- Statuts et composition du CA pour une 1^{ère} demande.
- Fiche de renseignements complémentaires obligatoires

Les critères de rejet



- **Dépôt du dossier hors délais.**
- **Dossier insuffisamment renseigné.**
- **Absence de signature du Président.**
- **Absence de RIB ou RIP.**
- **Absence de budget prévisionnel, et de compte de résultat.**
- **Absence de compte rendu financier en cas de renouvellement de subvention.**
- **Actions présentées non éligibles.**
- **Absence de numéro de SIRET.**
- **Absence de projet associatif**
- **Absence de fiche de renseignements complémentaires**



Le calendrier CNDS



4 février 2012 :

le dossier est présenté aux Comités Départementaux qui doivent informer leurs associations du téléchargement du dossier sur internet



<http://www.finistere.pref.gouv.fr/ddcs/>

12 mars 2012 :

date limite d'envoi aux CD d'un dossier par club



19 mars 2012 :

date limite de réception des dossiers visés par les CD à la DDCS



19 mars au 4 mai 2012 :

instruction des dossiers et organisation de tables rondes avec les comités départementaux **à leur demande**



19 juin 2012 :

commission territoriale du CNDS pour attribution des subventions

4 février 2012

Réunion des comités départementaux du Finistère



Infos diverses



- Le service civique
- L'emploi
- Le handiguide
- La plaquette Sport Nature
- Les formations DDCS



LE SERVICE CIVIQUE



Qu'est-ce que c'est?:

Un dispositif créé en 2010 pour tout jeune de 16 à 25 ans qui souhaite s'engager sur une période de 6 à 12 mois pour une mission au service de la collectivité et de l'intérêt général.

LE SERVICE CIVIQUE



**Neuf champs
d'action
retenus**

- 1. SOLIDARITE**
- 2. CULTURE ET LOISIRS**
- 3. EDUCATION POUR TOUS**
- 4. SPORT**
- 5. INTERVENTION D'URGENCE**
- 6. MEMOIRE ET CITOYENNETE**
- 7. ENVIRONNEMENT**
- 8. SANTE**
- 9. INTERNATIONAL & HUMANITAIRE**



LE SERVICE CIVIQUE



La missions sport:

Une convention signée entre l'Agence de service civique et le CNOSF pour promouvoir le dispositif dans le secteur des associations sportives

Trois axes à développer en priorité:

- Sport santé
- Dimension sociale et solidaire du sport
- Développement durable et environnemental



LE SERVICE CIVIQUE



Pour plus d'informations:

- un site internet dédié
[Service Civique | Accueil](#)
- un service de l'Etat
DDCS du Finistère
- une correspondante départementale
Marie-Hélène KERISIT



Le Plan Sport Emploi



**Aide dégressive de 35 500 €
sur 4 années :**

- Année 1 : 12 000 €
- Année 2 : 10 000 €
- Année 3 : 7 500 €
- Année 4 : 5 000 €

Aide maximum incluant éventuellement
les aides « Pôle emploi »

Enveloppe 2010 : 265 070 €

Enveloppe 2011 : 271 666 €

Enveloppe 2012 : 262 110 €

Enveloppe 2013
(avant commission) : 160 350 €

160 emplois créés
depuis 1996

**Une nécessité : mieux connaître le degré de professionnalisation du
Finistère en matière d'emploi sportif**

Les contrats aidés

Contrats favorisant l'embauche de
personnes ayant des difficultés
particulières d'accès à l'emploi

Contrat Unique
d'Insertion (CUI)

Principes :

- Remplace les CAE, CA, CAE passerelle
- Exonérations de charges
- **Conditions d'accès définies par arrêté préfectoral :**
 - Public concerné
 - Participation de l'État au salaire
 - Quotas régional
- CDD de 6 à 24 mois ou CDI (jusqu'à 60 mois pour certains publics)
- Instruction par le Pôle Emploi





Les formations DDCCS



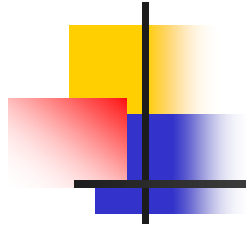
Le contexte

- Les orientations ministérielles:
 - Une instruction du 8 septembre 2009 qui fixe les priorités d'intervention en matière de formation pour les services et établissements relevant du champ du sport et de l'animation.
 - Les priorités d'intervention.
- L'organisation en Bretagne:
 - Suppression du CREPS de Dinard en 2010.
 - Création du Campus Sport Bretagne en 2011.

Les chiffres

- **Les formations conduites par la DDCS en 2011-2012:**
 - Une formation BEESAN de 280 heures pour 22 stagiaires;
 - Une formation au TC en CCC de 240 heures pour 14 candidats;
 - Trois sessions de révision du BEESAN (CAEPMNS) pour 66 candidats en 2011;
 - Cinq réunions d'information VAE pour une centaine de candidats.

- **L'activité conseil en formation:**
 - Accompagnement individualisé des usagers (candidats VAE et candidats ayant échoué à un examen ou test de sélection);
 - Projet de formation continue des professionnels .



**Merci pour votre attention
et bonne année sportive 2012**